Image not found or type unknown

rdv juges des affaires familliales

Par **herby78**, le **23/09/2010** à **20:01**

bonsoir nous nous appretons a nous separer avec ma conjointe, nous devons envoyer un courrier au juge des affaires familliales, mentionnant que nous souhaitons nous séparer en indiquant la garde sur laquelle nous nous sommes entendu pour notre enfant de 8 mois ainsi que pour la pension? est ce bien cela la procédure?
quels sont les délais en general pour obtenir une convocation?

merci d'avance
cdlt

Par **Domil**, le **23/09/2010** à **20:23**

Oui, c'est la procédure. Vous rédigez une requête conjointe (avec les coordonnées de tout le monde), signée par les deux, détaillant votre accord, en LRAR au greffe du TGI.
Un conseil, soyez très précis afin d'éviter, un jour, des problèmes (plages horaires, qui va chercher, qui amène etc.)

Les délais dépendent de l'encombrement du TGI dont vous dépendez. En attendant, vous faites un accord écrit entre vous.

Par **herby78**, le **23/09/2010** à **20:26**

tres bien
merci beaucoup.
cdlt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés